

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE240

présenté par

Mme Coutelle, Mme Olivier, Mme Crozon, Mme Imbert, Mme Chapdelaine, Mme Neuville, Mme Bouziane, M. Cordery, M. Rouillard, Mme Gueugneau, Mme Romagnan, Mme Untermaier, Mme Quéré, Mme Fabre, Mme Lacuey, Mme Dessus, Mme Bruneau, Mme Battistel, Mme Lignières-Cassou, Mme Delaunay, Mme Guittet, M. Said, M. Marsac, M. Assouly, Mme Martinel, Mme Got, Mme Lemaire et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 2**RAPPORT**

I. Après l'avant-dernière phrase de l'alinéa 31, insérer la phrase suivante :

"Comme le préconise la stratégie "Genre et développement", l'objectif est que, d'ici 2017, 50% des projets de développement français aient comme objectif principal ou significatif l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes".

II. Compléter l'alinéa 31 par la phase suivante :

"Dans les enceintes européennes et internationales, la France s'efforce de promouvoir la lutte contre les violences faites aux femmes, l'accès universel à la planification familiale et aux droits sexuels et reproductifs, l'autonomisation des femmes, l'égalité professionnelle, l'accès des femmes à l'éducation, aux responsabilités économiques, politiques, et sociales."

EXPOSÉ SOMMAIRE**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rappeler l'objectif de la stratégie "Genre et développement", c'est à dire que, d'ici 2017, 50% des projets de développement français aient comme objectif principal ou significatif l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes".

L'amendement vise également à préciser les grandes cibles de la politique transversale d'égalité entre les femmes et les hommes de l'aide publique au développement français.

Forte de son histoire, la France doit être un moteur de promotion des droits des femmes dans le monde.

Ainsi, l'approche intégrée doit permettre :

- de décliner nos engagements internationaux en véritables actions de terrain qui contribuent à l'amélioration du statut des femmes partout dans le monde
- de faire de l'égalité femme-homme un thème transversal dans tous les secteurs et à tous les niveaux d'intervention de notre aide au développement.
- de prévoir des outils de concertation, de formation et des instruments méthodologiques pour intégrer la démarche de genre dans toutes nos actions.